BE-Alert: alerté directement en situation d'urgence

Un grave incendie, une inondation ou une panne de courant ? Nous aimerions pouvoir vous avertir en cas de situation d'urgence dans notre commune. C'est la raison pour laquelle notre commune dispose à présent de BE-Alert, un nouveau système qui vous informe immédiatement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone.

**BE-Alert**

BE-Alert est un système développé au niveau national et permettant aux autorités de vous informer en cas d'incident. Un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l’Intérieur peut envoyer un message à tous ceux qui pourraient être impactés par la situation d'urgence grâce à Be-Alert. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires (ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie). Des informations officielles, correctes, directement de la source.

BE-Alert utilise plusieurs canaux pour alerter les personnes concernées. Le message d’alerte peut être transmis par écrit via un sms, ou via un message oral sur une ligne de téléphone fixe ou encore via un email. BE-Alert a la capacité nécessaire pour avertir un grand nombre d'habitants via plusieurs canaux différents en même temps.

**Soyez averti, où que vous vous trouviez**

Vous pouvez recevoir un message Be-Alert de deux manières. Un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l’Intérieur peut envoyer une alerte sur base d'une liste d'adresse. Il est donc très important de vous inscrire à BE-Alert pour que vos coordonnées actualisées s’y trouvent. Il est possible d'enregistrer plusieurs adresses et numéros de téléphone. Vous habitez à {Nom commune} et travaillez à {Bruxelles, Anvers, …} ? Enregistrez les deux adresses et restez toujours informé.

En cas d'importante situation d'urgence, un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l’Intérieur peut aussi envoyer un message de manière localisée, sur base du lieu de l’incident. Toute personne physiquement présente dans cette zone reçoit alors un message sur son téléphone mobile. Ce système est unique en Belgique. Vous pouvez de la sorte être alerté même si la situation d’urgence n’est pas liée aux adresses mentionnées dans le système, lorsque vous allez une journée {à la mer, en Ardennes, …} ou lorsque vous allez {au parc, dans un centre commercial, …}.

L’inscription est totalement gratuite.

**Inscrivez-vous**

Vous pouvez vous inscrire très facilement sur [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). Complétez le formulaire d'inscription le plus précisément possible. Inscrivez-vous dès aujourd’hui !

BE-Alert en 5 questions

**Qu'est-ce que BE-Alert ?**

BE-Alert est un système national qui vous alerte en cas de situation d'urgence. Un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l’Intérieur peut activer BE-Alert pour envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Le message BE-Alert peut être transmis via sms, téléphone ou email.

Notre commune dispose dorénavant de BE-Alert.

**Comment s'inscrire ?**

Inscrivez-vous sur [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). Vous pouvez de la sorte être informé si quelque chose arrive chez vous. Vous voulez être alerté en cas de situation d'urgence au travail ou dans votre famille ? Vous pouvez aussi enregistrer ces adresses pour recevoir une alerte.

**Je n'ai pas de smartphone. Puis-je aussi m'inscrire ?**

BE-Alert peut envoyer un message via différents canaux. Vous pouvez être alerté via un sms, un email ou via un message oral sur une ligne de téléphone fixe. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un smartphone.

**Est-ce que BE-Alert est gratuit ?**

Oui. Vous pouvez vous inscrire gratuitement via [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be).

**Que dois-je faire si je reçois un message de BE-Alert ?**

Il vaut mieux suivre les recommandations du message. En cas d'incendie, il vous sera ainsi demandé par exemple de rentrer et de fermer portes et fenêtres. Faites-le aussi vite que possible.

BE-Alert: alerté directement en situation d'urgence  (version courte)

Un grave incendie, une inondation ou une panne de courant ? En cas de situation d'urgence dans notre commune, nous aimerions vous en avertir. C'est la raison pour laquelle notre commune dispose désormais d'un nouveau système qui vous informe directement d'une situation d'urgence via sms, email ou téléphone : Be-Alert

BE-Alert est un système développé au niveau national et permettant au bourgmestre, gouverneur ou Ministre de l’Intérieur d'envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Des informations officielles, correctes, directement de la source.

Le message BE-Alert peut être transmis via un sms, un message oral via une ligne de téléphone fixe ou un email. Pour recevoir un message, il est recommandé de s'inscrire pour transmettre vos différentes coordonnées actualisées. Rendez-vous sur le site [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). Il est possible d'enregistrer plusieurs adresses et numéros de téléphone. Vous pouvez ainsi être informé en cas de situation d'urgence à votre domicile, au travail ou dans votre famille.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be). !